

SEANCE DU 07 MARS 2014 À 20 HEURES

PROCES VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE COURMANGOUX

Convocations et affichage : 01/03/2014

Présents : Mme MORNAY Mireille - M. GAILLARD Jean-Claude – M. TOURNIER Hervé
M. GAILLARD Michel – Mme GIROUD Patricia - M. GURET Gérard - M. CHORRIER COLLET Sébastien –
M.TOURNIER Michel.

Absents : M. NEYRET Matthieu – M. BENARD Serge ayant donné un pouvoir à M. CHORRIER COLLET.

Présidente : Mireille MORNAY.

Secrétaire de séance : Mme Patricia GIROUD.

1. APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL DU 31 JANVIER 2014

Pas de remarque. Le compte rendu est approuvé en séance.

2. COMPTE ADMINISTRATIE 2013 M14

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GAILLARD Jean-Claude, maire adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Mme Mireille MORNAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement		Fonctionnement			
		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		4 327.41 €			130 430.33 €	4 327.41 €	130 430.33 €
Opérations de l'exercice		394 728.34 €	388 976.40 €	279 891.73 €	362 434.62 €	674 620.07 €	751 411.02 €
TOTAUX		399 055.75 €	388 976.40 €	279 891.73 €	492 864.95 €	678 947.48 €	881 841.35 €
Résultats de clôture					212 973.22 €		212 973.22 €
Restes à réaliser		6 273.67 €	8 650.00 €			6 273.67 €	8 650.00 €
TOTAUX CUMULES		405 329.42 €	397 626.40 €	279 891.73 €	492 864.95 €	685 221.15 €	890 491.35 €
RÉSULTATS		7 703.02 €			212 973.22 €		205 270.20 €

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

VOTE : (maire exclu) CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 8

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTAE

Dressé par M. Charrard Michel et Mme BERCHE Dominique.
Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 – BUDGET M14

Mme le Maire expose aux membres du Bureau que l'exercice 2013 a généré un excédent de fonctionnement de

82 542.89 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de

130 430.33 €

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à

212 973.22 €

Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à

-10 079.35 €

Le solde des restes à réaliser d'investissement s'élève à

2 376.33 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section de fonctionnement

212 973.22 €

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'affecter ce résultat comme suit :

S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement

Au compte 1068 7 703.02 €

Solde disponible 205 270.20 €

A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :

Affectation à l'excédent reporté (compte R 002) 205 270.20 €

VOTE CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 9.

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 M 49

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GAILLARD Jean-Claude, maire adjoint,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Mme Mireille MORNAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement		Fonctionnement			Ensemble	
		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits		Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			72 141.10 €					72 141.10 €
Opérations de l'exercice		14 415.37 €	49 983.08 €	26 504.39 €		33 228.63 €	40 919.76 €	83 211.71 €
TOTAUX		14 415.37 €	122 124.18 €	26 504.39 €		33 228.63 €	40 919.76 €	155 352.81 €
Résultats de clôture		-107 708.81 €				6 724.24 €		114 433.05 €
Restes à réaliser		11 030.00 €					11 030.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES		25 445.37 €	122 124.18 €	26 504.39 €		33 228.63 €	51 949.76 €	155 352.81 €
RÉSULTATS			96 678.81 €			6 724.24 €		103 403.05 €

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

VOTE : (maire exclu)

CONTRE 0

ABSTENTION 0

POUR 8

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE– Budget M49

dressé par M. Charrard Michel et Mme BERCHE Dominique

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 9

7. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 – BUDGET M 49

Mme le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'exercice 2013 a généré un excédent de fonctionnement de 6 724.24 €, Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 0 €, Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 6 724.24 €. Le solde des résultats d'investissement s'élève à 107 708.81 €. Le solde des restes à réaliser d'investissement s'élève à - 11 030 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'affecter ce résultat comme suit :

- S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au compte 1068 €
Solde disponible : 6 724.24 €
A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible : Affectation à l'excédent reporté (compte R 002) 6 724.24 €

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 9

8. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2014

Madame le Maire présente le budget général primitif 2014 M14

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des montants, adopte le budget primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 529 733.20 € et en dépenses et recettes d'investissement à 241 735.98 €

Soit un budget global de 771469.18 €

Parmi les projets inscrits au budget sont évoqués : l'assainissement de Chevignat, la réfection de la mairie, le changement des lampes à mercure et horloge astronomique, le chemin piétonnier Roissiat-Chevignat, des extincteurs, des travaux de mise aux normes électriques, des frais de notaire.

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 VOTE POUR : 9.

9. FONDS DE SOLIDARITE 2014 :

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Ain de participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour 2014,

RENOUVELLE son adhésion au FSL pour 2014

ACCEPTE une contribution de 0.30 €/hbt x 507 hbts , soit 152.10 € pour l'année 2014.

Dit que les crédits seront inscrits au budget, article 6574.

10. VOTE DES SUBVENTIONS 2014

Rappel des subventions attribuées lors du conseil du 31 janvier 2014, auxquelles ont été rajoutées les subventions au titre des actions scolaires. Ces prévisions sont calculées au maximum et seront affinées selon les demandes et négociations avec les associations et les communes concernées.

Détail estimatif des charges intercommunales (art. 6558 du budget) pour 40 055 €

Détail estimatif des Subventions (art. 6574 du budget) pour 6132 €.

11. VOTE DES TAUX

Une copie est donnée en séance à chacun des membres du conseil municipal de l'état 1259 de notification des taux d'imposition 2014 avec rappel des taux des années précédentes.

Le conseil municipal, décide le maintien des taux pour 2014, soit :

Taxe d'habitation :	12.18 %
Taxe foncière (bâti) :	13.39 %
Taxe foncière (non bâti) :	45.22 %

12. VOTE DU BUDGET M49 2014

Madame le Maire présente le budget primitif 2014 M 49

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des montants, adopte le budget primitif 2014 qui s'équilibre en

- dépenses et en recettes d'exploitation à 36 757.47€
- dépenses et recettes d'investissement à 138 172.26 €

Soit un budget global de 174 929.73

Sont prévus en investissement les travaux de Roissiat, et une prévision pour le changement de la lagune de Courmangoux.

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 VOTE POUR : 9

13. APPROBATION DÉFINITIVE DU PLU

En séance, une dernière vidéo-projection des éléments majeurs constituant le PLU avant son approbation. Michel Gaillard, 3^{ème} adjoint, a surtout insisté sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et les zones à urbaniser soumises aux orientations d'aménagement et de programmation, éléments désormais obligatoires des PLU.

Mme le Maire fait la lecture du registre des requêtes lors de l'enquête publique réalisée du 4 octobre au 5 novembre 2013 prises ou non en compte par le commissaire enquêteur ainsi que par les services du Conseil Général, de la DDT, du SCOT ou par l'urbaniste.

VOTE CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 1 VOTE POUR : 7.

A la suite de ce vote, et en attendant les réponses définitives des services cités ci-dessus, le PLU est applicable.

14. DÉLIBÉRATION POUR CHANGEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA CCTER

Le conseil municipal est informé que, depuis que depuis le 3 février 2014, les nouveaux locaux de la CCTER sont situés au N° 12 de la place du champ de foire, toujours à Treffort-Cuisiat. Elle précise que chaque commune est appelée à délibérer sur cette modification de statuts pour actualiser l'article 2 des statuts de la CCTER qui indiquait le siège social en mairie de Treffort.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
APPROUVE cette modification.

15. Courier du Centre de Loisirs de la Treffortine

Mme le Maire informe le conseil de la visite du Président de la Treffortine et de leur demande d'aide financière pour pallier au déficit de l'association.

Une réflexion sera engagée avec la prochaine équipe municipale.

16. QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Chèque de GROUPAMA correspondant à la révision du contrat, soit 545.50 €.
- Rappel bureau de vote élections municipales des 23 et 30 mars 2014

Fin de la réunion à 23 h.

Prochaine réunion de conseil fixée pour l'élection du Maire le vendredi suivant l'élection du conseil municipal au complet.